

Addendum/Addenda

No./N°

2

Project Description / Description de projet DEC – AJOUT D'UN PONT-ROULANTCNRC SITE DE MONTRÉAL-DECELLES		
Solicitation No./ N° de sollicitation DDP 17-22027	Project No./N° de projet DEC- IMCO200M	W.O. No./N° d'ordre de travail
Departmental Representative / Représentant Ministériel Georges Payne	Date Juillet 18, 2017	
Notice: This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.	Nota: Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.	

Questions et Réponses # 2

Tenir compte des informations contenues dans le présent addenda pour la présentation de la soumission.



DISTANCE DE ROULEMENT

La distance de roulement pour le pont-roulant existant une fois le nouveau pont ajouté sera de 71.3 m approximativement.

La distance de roulement du nouveau pont-roulant sera de 13.5 m approximativement.

BUTÉES

Les butées existantes sont boulonnées à la semelle supérieure de la poutre supportant le rail.

DESSINS DE RÉFÉRENCE

Les dessins de référence suivants sont fournis en annexe :

Vue en plan de l'aménagement proposé niveau 1

Vue en plan de l'aménagement proposé niveau 2

E2180S08 - Plan de structure pont-roulant existant

Dessin d'atelier – palan du pont-roulant existant

Feuille 1 / 2 – Schéma de contrôle pont-roulant existant

Feuille 2 / 2 – Schéma de puissance pont-roulant existant

Feuille 1 / 5 – agencement de panneau principal

Feuille 5 / 7 - Liste de matériel pont-roulant existant

Feuille 2 / 4 - Vue de haut pont-roulant existant

NOUVEAU PONT-ROULANT, INTERRUPTEUR DE SÉCURITÉ

Le nouveau pont-roulant sera utilisé à partir de deux pièces différentes.

Au niveau 1, dans le local 131.1 (voir vue en plan de l'aménagement proposé niveau 1)

Au niveau 2, dans le local 224 (voir vue en plan de l'aménagement proposé niveau 2)

BARRES OMNIBUS EXISTANTES

Les barres omnibus existantes seront à une hauteur d'environ 2.6 m par rapport au nouveau plancher du niveau 2.

Installer une protection mécanique protégeant les travailleurs au niveau 2 contre les risques d'électrocution, en tenant compte de la conception des barres omnibus existantes, de la hauteur des barres omnibus, du type de travail effectué par les travailleurs, et en se référant aux codes et normes en vigueur.

Il y a cinq (5) barres omnibus desservant le pont-roulant existant.

De ces cinq (5) barres, seules trois (3) sont reliées à l'alimentation électrique. Les deux autres barres sont disponibles pour d'autres fonctions dans la nouvelle installation.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Les alimentations électriques des ponts-roulants existant et nouveaux doivent être conformes aux codes et normes en vigueur dans la province de Québec.

Tous les équipements utilisés dans l'appareillage électrique du pont-roulant incluant l'alimentation électrique, les contrôles, la télécommande, et le module Datalogger, doivent porter la marque CSA et/ou toute autre approbation équivalente et reconnue en vertu des lois et règlements applicables au Québec.

L'installation électrique complète servant à assurer le bon fonctionnement des ponts-roulants existant et nouveau fait partie intégrale du présent contrat.

DATE DE LIVRAISON PRÉVUE

À la section 00 10 00 Article 7.2, remplacer le texte par le suivant :

7.2. L'entrepreneur doit coordonner la date exacte avec le fabricant du pont-roulant et avec le chargé de projet de la SAGI-CNRC. La date finale reste à confirmer, mais la date-cible est la semaine du 13 décembre 2017.

INSTALLATION DU PONT-ROULANT

Fournir un plan de levage détaillé et approuvé par un ingénieur, et qui montre toutes les étapes menant à l'installation du nouveau pont-roulant sur le rail existant, en tenant compte de la configuration des lieux et des obstacles dans le laboratoire.

FIN DE L'ADDENDA

Questions and Answers no. 2

Consider the information contained in this addendum for the submission of tenders.

TRAVELLING DISTANCE

The travelling distance of the existing overhead crane, after the new crane has been installed, shall be approximately 71.3 m.

The travelling distance of the new overhead crane shall be approximately 13.5 m.

RAIL STOPS

The existing rail stops are bolted to the top flange of the beam supporting the trolley rail.

REFERENCE DRAWINGS

The following reference drawings shall be joined in appendix:

Plan view of the proposed layout, Level 1

Plan view of the proposed layout, Level 2

E2180S08 - Structure plan of the existing overhead crane

Shop drawing – Hoist of the existing overhead crane

Sheet 1 / 2 – Control diagram of the existing overhead crane

Sheet 2 / 2 – Power diagram of the existing overhead crane

Sheet 1 / 5 – Layout of the main control panel

Sheet 5 / 7 – List of materials for the existing overhead crane

Sheet 2 / 4 – Top view of the existing overhead crane

NEW OVERHEAD CRANE, LOCKOUT SWITCH

The new overhead crane will be controlled from two separate rooms:

Level 1, Room 131.1 (see plan view of the proposed layout, Level 1)

Level 2, Room 224 (see plan view of the proposed layout, Level 2)

EXISTING BUSBARS

The existing busbars will be about 2.6 m above the new Level 2 floor.

Install mechanical barriers as needed to protect workers on Level 2 against electrocution, taking into account the design of the existing busbars and their height, the types of tasks performed by the workers, according to the codes and standards in force.

There are five (5) individual busbars on the existing overhead crane.

Out of those five (5) busbars, only three (3) are used by the power supply circuit. The two (2) remaining busbars are available and can be used for other functions in the new installation.

POWER SUPPLY

The power supply for both the existing and new overhead cranes shall meet the codes and standards in the Province of Quebec.

All equipment used in the overhead crane's electrical devices, including power supplies, controls, remote control, and Datalogger must be CSA approved, and/or bear equivalent approval recognized in applicable laws and regulations in force in Quebec.

The present contract includes supplying and installing the electrical supply needed for the operation of both the existing and new overhead cranes.

DELIVERY DATE

In Section 00 10 00, Paragraph 7.2, replace the text with the following:

7.2. The contractor shall coordinate the exact date with the manufacturer of the overhead crane and NRC-ASPM Project Manager. The deadline has yet to be confirmed; however, the target date is the week of December 13, 2017.

INSTALLATION OF THE OVERHEAD CRANE

Provide a detailed lifting plan, approved by an engineer, which shows all steps leading to the installation of the new overhead crane on the existing tracks, taking into consideration the layout of the facility and obstacles in the laboratory.

END OF THE ADDENDUM